



Cultures légumières

Région Normandie

BSV Normandie n°09 du 28 mai 2025



Animatrice référente

Marie-Laure BLANC
FREDON NORMANDIE
02 31 46 96 53
marie-laure.blanc@fredon-normandie.fr

Animatrice suppléante

Marielle SUIRE
Chambres d'agriculture
de Normandie
02 35 59 47 50
marielle.suire@normandie.chambagri.fr

L'essentiel de la semaine

Carotte - céleri : dégâts de mouche du céleri en augmentation.

Chou : présence de pucerons dans les parcelles.

Oignon et Poireau : bon état sanitaire.

Salade : début de colonies de pucerons dans certaines parcelles. Les premières chenilles sont constatées.

Sommaire :

BETTERAVE ROUGE :	2
CAROTTE - CELERI :	2
CHOU - NAVET :	4
OIGNON :	7
POIREAU :	8
SALADE :	9

NOTES NATIONALES BIODIVERSITE

Directeur de la publication
Sébastien WINDSOR
Président de la Chambre
d'agriculture de région
Normandie

BSV consultable sur les sites
de la DRAAF, des Chambres
d'agriculture et des partenaires
du programme

Abonnez-vous sur
normandie.chambres-agriculture.fr

Action du plan Écophyto pilotée
par les Ministères en charge de
l'agriculture, de l'écologie, de
la santé et de la recherche avec
l'appui technique et financier de
l'Office Français de la Biodiversité

Voici ci-dessous les nouvelles notes biodiversité :



BETTERAVE ROUGE :

Suivi :

Département	Bassin	Parcelles suivies	Stade
76		1 parcelle	6 feuilles

Bon état sanitaire de la parcelle.

CAROTTE - CELERI :

Suivi :

Département	Bassin	Parcelles suivies	Stade
76		1 parcelle de céleri rave	
14	Plaine de Caen	2 parcelles de céleri rave 1 parcelle de carotte	
	Val de Saire	2 parcelles de céleri branche 1 parcelle de céleri rave 2 parcelles de carotte	Céleri : Jeunes plants à 9 feuilles
50	Surtainville	1 parcelle de céleri branche 1 parcelle de carotte	
	Créances	2 parcelles de carotte	Carotte : Levée à début grossissement
	Mt Saint Michel	2 parcelles de carotte 2 parcelles de céleri rave	

Mouche de la carotte :**Piégeage :**

Des mouches ont été piégées sur l'ensemble des secteurs.

Nb de mouche/plaque/jour	Semaine 19	Semaine 20	Semaine 21	Semaine 22
Seine-Maritime_céleri	1,96	0,18	0,24	0,07
MSM_céleri	/	/	0,14	0,08
MSM_carotte	/	/	0,32	0,28
Créances_carotte	/	/	0	0,10
Val de Saire_céleri	/	/	0	0,02
Val de Saire_carotte	/	/	/	0,01
Surtainville_céleri	/	/	0	0
Surtainville_carotte	/	/	/	0,03



Adulte de mouche de la carotte sur plaque engluée

Éléments de reconnaissance : corps noir brillant, pattes jaunes, tête brun-rougeâtre et ailes sans taches.

Nuisibilité :

Ce sont les larves qui sont responsables des dégâts observés sur les cultures d'Apiacées.

Pour en savoir plus : <https://www.ctifl.fr/ravageur-connaissance-et-maitrise-de-la-mouche-de-la-carotte-point-sur-les-maladies-et-ravageurs-le-3>

Evolution du risque :

Evolution à suivre avec les prochains relevés. Maintenir le bâchage sur les cultures précoces.

Gestion du risque :**Prophylaxie :**

La pose et le maintien d'un voile anti-insecte est recommandé pendant la durée du vol sur les cultures sensibles d'Apiacées.

Les rotations sont indispensables pour éviter que les mouches issues des pupes hivernantes émergent sous les bâches. L'éloignement de parcelles implantées en carotte l'année précédente est également recommandé.

Mouche du céleri :**Piégeage :**

Nb de mouche/plaque/jour	Semaine 19	Semaine 20	Semaine 21	Semaine 22
Seine-Maritime_céleri	1,96	0,04	0,05	0
MSM_céleri	/	/	0	0
Val de Saire_céleri	/	/	0,06	0,18
Surtainville_céleri	/	/	0	0,57

Observations :

Les dégâts causés par la mouche du céleri sont en augmentation dans le Cotentin sur céleris branche. Des galeries sont observées dans 4 parcelles sur 24 à 60 % des plants. Leur présence est également constatée au Mont-Saint-Michel, notamment sur les jeunes plantations.

Nuisibilité :

Ce sont les asticots de la mouche du céleri qui creusent des galeries sur le feuillage. Une forte attaque peut être préjudiciable sur jeunes plants. Sur céleri branche, la présence de ces mines peut nuire à la qualité commerciale du produit.

Seuil indicatif de risque :

Sur céleri-rave : sur jeunes plants, jusqu'à 3 semaines après plantation.

Sur céleri-branche : pendant tout le cycle car dépréciation du feuillage.

Evolution du risque :

Evolution à suivre en fonction des piégeages.

Gestion du risque :

Prophylaxie : la pose et le maintien d'un voile anti-insecte sont recommandés pendant la durée du vol sur les jeunes plants.

Pucerons :**Observations :**

La présence de pucerons est constatée dans 7 parcelles sur 4 à 100 % des plantules. Les coccinelles adultes sont toujours présentes dans les parcelles. Des pucerons parasités sont également observés.

Seuil indicatif de risque :

- Carotte : : 10% de plantules avec pucerons jusqu'au stade 3 feuilles vraies.
- Céleri rave : 10% de plantules avec pucerons jusqu'au stade 3 feuilles vraies ou 3 semaines après la plantation.
- Céleri branche et persil : 10% de plants avec colonie d'aptères pendant tout le cycle.



Pucerons parasités sur carotte

Evolution du risque :

Surveillez vos plantules et l'activité de la faune auxiliaire dans vos parcelles. Préservez les auxiliaires lorsqu'ils sont présents. Les conditions climatiques de cette fin de semaine vont être favorables à l'activité des pucerons et des auxiliaires.

CHOU - NAVET :*Suivi :*

Département	Bassin	Parcelles suivies	Stade
76	Vallée de Seine	<i>1 parcelle</i>	Chou : 4 à 12-
50	Val de Saire	<i>5 parcelles de chou + 2 parcelles de navet</i>	18 feuilles
	Surtainville	<i>1 parcelle de chou + 1 parcelle de navet</i>	Navet :
14	Nord de Caen	<i>3 parcelles</i>	Grossissement à récolte

Aleurode :**Observations :**

Des aleurodes sont toujours présents en vallée de Seine sur 30 % des choux avec un effectif de 1 par plante. Elles sont également constatées dans une parcelle de chou du Calvados sur 4 % des plants.

Evolution du risque :

Ces mouches blanches se retrouvent préférentiellement sur les choux de Milan et de Bruxelles. Les conditions annoncées leurs sont favorables. Observez attentivement vos parcelles.

Gestion du risque :**Biocontrôle :**

Des produits de biocontrôle sont autorisés pour lutter contre ce bio agresseur. Ils sont consultables à l'adresse suivante : <https://ecophytopic.fr/reglementation/proteger/liste-des-produits-de-biocontrôle>
Contactez votre technicien.

Altise :**Observations :**

Des altises ont été observées dans tous les secteurs, particulièrement dans le Nord Cotentin sur 8 à 48 % des choux et 8 à 16 % des navets, avec des effectifs de 1 à 4 insectes par plante. Dans le Calvados et la Vallée de Seine, leur présence est moindre, sur 4 à 8 % des choux.

Nuisibilité :

Leur nuisibilité est liée aux morsures circulaires de 1 à 2 mm perforantes ou non sur les feuilles. En cas de population importante et de températures élevées, les altises peuvent détruire les plus jeunes plants. Le stade sensible va de la plantation au stade 10 feuilles.

Evolution du risque :

Les conditions ensoleillées annoncées vont être favorables à cet insecte. Une surveillance régulière de vos parcelles de jeunes plants est conseillée. Elle vous permettra de suivre l'évolution des populations.

Gestion du risque :**Prophylaxie :**

- Un travail du sol superficiel et régulier perturbe le développement des altises.
- Eliminer toutes les adventices, en particulier celles de la famille des crucifères. En effet, elles permettent aux altises de s'abriter et de se maintenir.
- Favoriser un développement rapide des jeunes plants.
- La pose d'un voile/filet anti-insectes dès le début d'activité de l'altise permet de réduire le niveau d'attaque. Par contre, elle peut présenter un risque, si aucune rotation n'a été pratiquée.

Chenilles :

Observations :

Des chenilles de teigne ont été observées dans deux parcelles du Val de Saire sur 4 à 8 % des choux.

Evolution du risque :

Evolution à suivre avec le retour des conditions favorables à l'activité des papillons. A ce jour, la pression est nulle à très faible. Observez attentivement le feuillage et le cœur des jeunes choux afin de repérer les toutes premières chenilles.

Gestion du risque :

Biocontrôle :



Des produits de biocontrôle sont autorisés pour lutter contre ce bio agresseur. Ils sont consultables à l'adresse suivante : <https://ecophytopic.fr/reglementation/proteger/liste-des-produits-de-biocontrôle>
Contactez votre technicien.

Mouche du chou :

Piégeage :

Aucune mouche du chou n'a été piégée dans les parcelles (chou et navet) du nord Cotentin.

Observation :

Aucune attaque n'a été observée dans les parcelles du réseau.

Evolution du risque :

Il faut être prudent et laisser la culture sous voile notamment sur les jeunes plantations, les pépinières et durant tout le cycle des crucifères racines.

Gestion du risque :

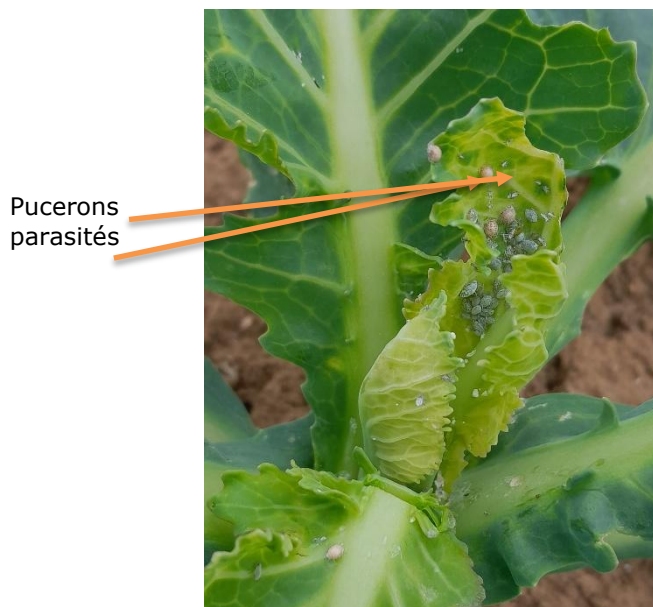
Prophylaxie :

La pose d'un voile/filet anti-insectes sur les jeunes plantations dès le début d'activité de la mouche du chou permet de réduire significativement le niveau d'attaque.

Pucerons verts et cendrés :

Observations :

Des pucerons sont toujours observés dans les parcelles du réseau, quel que soit le secteur. Des pucerons cendrés sont notés dans le Calvados et le Nord Cotentin sur 12 à 48 % des choux, tandis que des pucerons verts sont présents en vallée de Seine et dans le Calvados sur 20 à 70 % des plantes. Des pucerons parasités sont présents.



Pucerons
parasités



rés et décoloration typique du feuillage

Evolution du risque :

Les éclaircies annoncées sont favorables aux pucerons mais aussi aux auxiliaires. Des pucerons parasités sont observés dans une parcelle du Calvados. Surveillez régulièrement vos parcelles afin de repérer les premières colonies ainsi que l'installation et l'action de la faune auxiliaire. Préservez les auxiliaires lorsqu'ils sont présents.

Maladies sur feuillage :**Observations :**

La présence d'*Alternaria* sp. est constatée dans trois parcelles de navet et une parcelle de chou dans le nord Cotentin. Des taches sont observées sur 16 à 20 % des plants.

Evolution du risque :

Le temps plus sec va permettre de limiter cette maladie. A surveiller en cas de retour des pluies. Les périodes humides liées à l'irrigation ou à la rosée sont également favorables.

Alternariose (SILEBAN)

**Gestion du risque :****Prophylaxie :**

- Réaliser de longues rotations culturales : elles ne devront pas faire intervenir d'autres crucifères également sensibles.
- Assurer un bon drainage aux parcelles cultivées.
- Eviter les trop fortes densités de plantation afin de favoriser l'aération du feuillage.
- La proximité de crucifères touchées favorise les contaminations, surveiller les éventuels premiers foyers (dans les zones à plus forte humidité : autour des sprinklers par exemple).
- Préférer l'irrigation au goutte à goutte à l'aspersion. A défaut, réaliser les arrosages par aspersion le matin afin que la végétation ressuie rapidement en cours de journée.
- Eviter les irrigations quotidiennes (hors début de cycle et sols particuliers)
- Ne pas travailler dans la culture tant que la végétation est mouillée.
- Eliminer assez rapidement les débris végétaux, en cours de culture à la suite des différentes opérations culturales, et en fin de culture après l'arrachage des plantes. Ils devront être détruits ou enfouis profondément.

Pigeon :**Observations :**

Des attaques de pigeons sont observées dans les parcelles de chou du nord Cotentin et du Calvados.

Evolution du risque :

Dès que les parcelles sont débâchées, le risque est important. Surveillez vos jeunes plantations.

Limace et escargot :**Observations :**

Leur présence est notée dans une parcelle de navet du nord Cotentin sur 4 % des plantes.

Evolution du risque :

Le retour de conditions ensoleillées leur sera moins favorable.

Gestion du risque :**Prophylaxie :**

Note nationale BSV

https://ecophytopic.fr/sites/default/files/Limaces_Note_nationale_BSV_141010_cle84efec_0.pdf

Biocontrôle :

Des produits de biocontrôle sont autorisés pour lutter contre ce bio agresseur. Ils sont consultables à l'adresse suivante :

<https://ecophytopic.fr/reglementation/proteger/liste-des-produits-de-biocontrôle> Contactez votre technicien.

OIGNON :

Suivi :

Département	Bassin	Parcelles suivies	Stade
14		5 parcelles de semis 1 parcelle de bulbilles	De 3 à 4 feuilles et
50	Mt St Michel	1 parcelle mottes en AB 1 parcelle semée	jusqu' à bulbaison pour
76		1 parcelle	les bulbilles

Mildiou :**Observation :**

Aucune tache n'a été observée dans les parcelles du réseau cette semaine.

Evolution du risque :

Les cultures d'oignon sont sensibles au mildiou (causé par le champignon *Peronospora destructor*) à partir du stade 2 feuilles. Le risque est présent dans les parcelles proches d'un foyer déclaré. Le temps sec annoncé n'est pas favorable à son développement.

Gestion du risque :**Prophylaxie :**

Voir BSV n°8 https://fredon.fr/normandie/sites/default/files/2020-01/SBT/legume/BSV_LegumesNormandie_08_2025_05_22%20note%20haies.pdf

Pourriture blanche :**Observations :**

Pas de nouvelles observations de cette maladie cette semaine.

Pour en savoir plus :

<https://ephytia.inra.fr/fr/C/18448/VigiJardin-Symptomes-Degats>

Evolution du risque :

Evolution à suivre en fonction des conditions météorologiques.

Gestion du risque :**Prophylaxie :**

- Longues rotations sans *Allium*.
- Détruire les déchets de culture

Thrips :**Observations :**

Des thrips sont toujours présents dans la parcelle d'oignons bottes de Seine-Maritime sur 100% des plants avec des effectifs de 3 thrips par plant. Ils sont également toujours observés dans une parcelle au Mont Saint Michel sur 12% des oignons plantés en motte.

Nuisibilité :

Sur oignon, les thrips sont souvent peu préjudiciables sauf en cas de populations importantes en conditions très favorables (temps chaud et sec). Pour l'oignon blanc botte, le feuillage peut être déprécié en cas de forte population.

Evolution du risque :

Les conditions climatiques ensoleillées annoncées pour cette fin de semaine seront favorables au développement des thrips. Observez régulièrement vos parcelles.

POIREAU :

Suivi :

Département	Bassin	Parcelles suivies	Stade
50	Surtainville	2 parcelles	De 2 à 5 feuilles
	Val de Saire	6 parcelles	
	Mt Saint Michel	2 parcelles plantées + 1 pépinière	
	Créances	2 pépinières + 1 parcelle plantée	

Bon état sanitaire des parcelles.

Thrips :**Observations :**

Quelques thrips sont observés dans deux parcelles du Cotentin sur 4 % des poireaux.

Piégeage :

Les captures enregistrées dans le nord Cotentin et au Mont Saint Michel restent faibles (<1 thrips/plaque/jour).

Evolution du risque :

Observez régulièrement vos pépinières et vos parcelles. Ces observations vous permettront de suivre l'évolution des populations. Le retour des éclaircies pour cette fin de semaine sera favorable au vol des thrips. A ce jour, le risque est quasi-nul.

Mouche de l'oignon et mouche des semis :**Observations :**

Aucune attaque n'a été observée dans les parcelles de poireau du réseau.

Relevé des pièges :

Nb moyen de mouche de l'oignon/piège/semaine	Semaine 17	Semaine 19	Semaine 20	Semaine 21	Semaine 22
Surtainville	0	0	/	2,5	0
Val de Saire	0	0,5	/	0	0
Créances	/	/	0,5	2	0,5

Des mouches des semis ont également été piégées.

Nuisibilité :

Les asticots de la mouche des semis, *Delia platura*, s'attaquent à une très large gamme de plantes hôtes et sont surtout dommageables sur jeunes plants, conduisant à la destruction plus ou moins totale des semis.

Pour pondre, les femelles sont attirées par les sols récemment travaillés (terre fine), humides et riches en matière organique.

Les asticots de la mouche de l'oignon, *Delia antiqua*, s'attaquent aux jeunes plantules d'*Allium*, entraînant une pourriture et la destruction des racines.

Evolution du risque :

Des captures sont enregistrées sur le secteur de Créances. A surveiller notamment si le sol est fraîchement travaillé. Evitez le débâchage des pépinières pour le moment. Le temps ensoleillé et sec annoncé devrait être favorable à leur activité.

Gestion du risque :**Prophylaxie :**

- Protection par bâchage des semis sur les parcelles à risques.
- La culture sur paillage et l'absence d'apport de fumier frais limitent le risque.

SALADE :

Suivi :

Département	Bassin	Parcelles suivies	Stade
14		4 parcelles	
50	Surtainville	1 parcelle	De 3 feuilles étalées à récolte.
	Val de Saire	2 parcelles	
	Créances	2 parcelles dont 1 en AB	
	Mt Saint Michel	4 parcelles laitues+ 1 parcelle frisées	
	La Haye Pesnel	1 parcelle en AB	
76		2 parcelles	

Limace :**Observations :**

Des dégâts de limace sont signalés dans une parcelle du sud Manche.

Pour en savoir plus :

- Note nationale BSV :

http://www.ecophytopic.fr/sites/default/files/Limaces_Note_nationale_BSV_141010_cle84efec_0.pdf

Evolution du risque :

Les précipitations enregistrées depuis plusieurs jours, sont favorables aux limaces. Leur activité est maximale pour une température de sol entre 12 et 13 °C et pour l'air entre 12 et 14,5 °C. Les conditions sèches et ensoleillées à venir devraient limiter cette activité.

Gestion du risque :**Prophylaxie :**

Voir le BSV n°7 du 15 mai 2025 https://fredon.fr/normandie/sites/default/files/2020-01/SBT/legume/BSV_LegumesNormandie_07_2025_05_15.pdf

Noctuelle :**Piégeage :**

Nb moyen de papillon/piège/semaine	Semaine 19	Semaine 20	Semaine 21	Semaine 22
Surtainville	4	/	7	0
Val de Saire	3	/	1,6	6
Créances	/	Mise en place des pièges	2	4
Mont Saint Michel	/		/	2
Calvados	/		9	14

**Observations :**

Les premières chenilles ont été constatées dans une parcelle de Seine-Maritime sur 4% des plants.

Evolution du risque :

Les conditions climatiques n'ont pas été favorables au vol des papillons, évolution à suivre avec l'arrêt des pluies. Le risque est faible. Observez attentivement vos parcelles afin de repérer les jeunes chenilles.

Gestion du risque :**Biocontrôle :**

Des produits de biocontrôle sont autorisés pour lutter contre ce bio agresseur. Ils sont consultables à l'adresse suivante : <https://ecophytopic.fr/reglementation/proteger/liste-des-produits-de-biocontrôle> . Contactez votre technicien.

Puceron :**Observations :**

Comme la semaine dernière, la présence de pucerons est constatée dans tous les secteurs sauf le Val de Saire. Ils sont observés sur 4 à 28 % des plantes avec parfois des colonies.

Seuil indicatif de risque :

Pour les productions de frais : 10% de salades occupées par au moins un puceron aptère au printemps

**Résistance :**

Des résistances sont répertoriées vis-à-vis de *Nasonovia ribisnigri*.

Plus de détails : <https://www.r4p-inra.fr/fr/statut-des-resistances-en-france/>

Evolution du risque :

Actuellement, la pression est faible, ponctuellement moyenne sur certaines parcelles. Evolution à suivre avec le retour de conditions favorables cette fin de semaine. Surveillez régulièrement vos parcelles afin de repérer les premières colonies et l'installation de la faune auxiliaire.

Thrips :**Observations :**

Des thrips ont été notés dans trois parcelles du Calvados et de Créances sur 4 à 100 % des plants.

Evolution du risque :

Le temps sec et ensoleillé va être favorable aux thrips. Observez vos parcelles afin de repérer les premiers thrips. Surveillez les séries en début de pomaison.

Pigeon :**Observations :**

Des attaques de pigeons sont toujours observées dans plusieurs secteurs.

Evolution du risque :

Dès que les parcelles sont débâchées, le risque est important. Surveillez vos jeunes plantations.

LES NOTES NATIONALES BIODIVERSITE :



« Méthodes alternatives : Des produits de biocontrôle existent »

Il existe des produits de biocontrôle autorisés pour différents usages

Retrouvez la liste actualisée régulièrement sur le site : <http://www.ecophytopic.fr/>



Résistance aux produits phytosanitaires :

Des outils et informations sont disponibles sur le site Internet du réseau R4P (Réseau de Réflexion et de Recherche sur la Résistance aux Pesticides) de l'INRA

<https://www.r4p-inra.fr/fr/home/>

LES ABEILLES BUTINENT, PROTEGEONS-LES !

La réglementation pour la protection des insectes pollinisateurs a évolué depuis fin 2021.

Cliquer ici pour télécharger la note d'information BSV-Abeille 2022

https://draaf.normandie.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/20220330-note_abeilles_2022.pdf

Cliquer ici pour découvrir les nouvelles dispositions réglementaires pour la protection des abeilles et des insectes pollinisateurs <https://agriculture.gouv.fr/nouvelles-dispositions-reglementaires-pour-la-protection-des-abeilles-et-des-insectes>

Cliquer ici pour retrouver la Note Nationale Abeilles - Pollinisateurs

<https://draaf.normandie.agriculture.gouv.fr/note-nationale-focus-bulletin-de-sante-du-vegetal-a3306.html>



Note Nationale - Focus
Bulletin de Santé du Végétal



Cette note vise à accompagner la démarche agro-écologique portée par le Bulletin de Santé du Végétal. Elle propose une synthèse d'informations actualisées pour la protection des insectes pollinisateurs et relative à la réglementation sur les produits phytopharmaceutiques



Le déclin des insectes pollinisateurs est ...
... une réalité mondiale impliquant de nombreux facteurs de stress notamment d'origine biologique, toxicologique, alimentaire et environnementale (climat, pertes d'habitats, érosion de la biodiversité locale...)

Le BSV est un outil d'aide à la décision, les informations données correspondent à des observations réalisées sur un échantillon de parcelles régionales. Le risque annoncé correspond au risque potentiel connu des rédacteurs et ne tient pas compte des spécificités de votre exploitation. Par conséquent, les informations renseignées dans ce bulletin doivent être complétées par vos propres observations avant toute prise de décision.

Crédit photos : FREDON Normandie
sauf mention particulière